



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.9/1997/6
24 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT
Trentième session
24-28 février 1997
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT : MIGRATIONS INTERNATIONALES

Aide internationale destinée au financement des activités
menées dans le domaine de la population

Rapport du Secrétaire général

Le présent rapport donne suite à une demande formulée à la vingt-huitième session de la Commission de la population et du développement, tendant à ce qu'il soit établi un rapport annuel sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il s'inscrit dans le programme de travail de la Commission, qui est chargée de suivre les mesures prises par la communauté internationale pour donner suite au Programme d'action, en particulier au paragraphe 14.11. Il fait suite aux résolutions 49/128 et 50/124 de l'Assemblée générale et tient compte des suggestions faites à la vingt-neuvième session de la Commission au sujet de la nécessité de rendre compte intégralement des flux de ressources financières.

Depuis la Conférence, les donateurs de la communauté internationale, les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont montré leur intérêt pour le Programme d'action, ce qui a permis d'accomplir des progrès dans son exécution. D'après les données disponibles, le volume de l'aide financière extérieure a augmenté en 1994 et de nouveau en 1995. Dans le présent rapport, on indique le volume de ressources intérieures dans certains pays en développement, sur la base des données provisoires, et on précise de quelle façon les renseignements concernant les apports internationaux et nationaux seront systématisés à l'avenir dans le cadre d'un accord de coopération entre le FNUAP et une institution de recherche internationale non gouvernementale.

* E/CN.9/1997/1.



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 4	4
I. RESSOURCES FINANCIÈRES INTERNATIONALES	5 - 26	5
A. Évolution de l'aide fournie par les pays donateurs	8 - 15	6
B. Évolution de l'aide multilatérale dispensée sous forme de dons	16 - 18	11
C. Évolution de l'aide multilatérale dispensée sous forme de prêts	19 - 23	13
D. Évolution de l'aide privée	24 - 25	15
E. Dépenses par région géographique	26	16
II. FLUX DE RESSOURCES FINANCIÈRES INTÉRIEURES DESTINÉES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION EN 1995	27 - 41	18
Contributions des organisations non gouvernementales aux programmes nationaux	36 - 41	24
III. MOBILISATION DE RESSOURCES ET FINANCEMENT NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION	42 - 62	25
A. Volet du Programme d'action relatif à la population	42 - 43	25
B. Secteurs sociaux connexes	44 - 45	26
C. Initiatives en matière de financement	46 - 56	26
D. Financement multilatéral	57 - 59	28
E. Ressources nécessaires dans les domaines de la population et du développement	60 - 62	29
IV. COLLECTE SYSTÉMATIQUE DE DONNÉES SUR LES FLUX DE RESSOURCES FINANCIÈRES	63 - 67	30
A. Projet de collaboration pour un système d'information sur les flux financiers	64 - 65	30
B. Classification des activités en matière de population	66 - 67	31
V. CONCLUSIONS	68 - 72	32

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
Tableau 1	9
Tableau 2	11
Tableau 3	21

INTRODUCTION

1. Dans le cadre de son programme de travail, la Commission de la population et du développement, qui est chargée de suivre les mesures prises par la communauté internationale pour donner suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, est invitée à examiner périodiquement les flux de ressources financières et les mécanismes de financement devant concourir à l'application du Programme d'action (résolution 1995/55 du Conseil économique et social; résolutions 49/128 et 50/124 de l'Assemblée générale). Elle a demandé au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) de coordonner l'établissement du présent rapport, en tenant compte des contributions des États membres, des organismes compétents des Nations Unies, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

2. Depuis 1986, le FNUAP établit, au nom du Secrétaire général et à l'intention de la Commission de la population et du développement, des rapports biennaux sur le suivi de l'aide multilatérale au titre des activités menées dans le domaine de la population. Ces rapports contiennent des informations sur les ressources que les banques de développement et divers organismes des Nations Unies consacrent à ces activités. Depuis 1987, le FNUAP publie également chaque année un rapport intitulé Global Population Assistance, qui porte sur l'aide financière internationale destinée à ces activités.

3. Le premier rapport annuel sur la question a été présenté à la Commission de la population et du développement à sa vingt-neuvième session en février 1996 (E/CN.9/1996/6). Dans les conclusions de ce rapport, il est indiqué que les donateurs de la communauté internationale ont démontré leur intérêt pour le Programme d'action, ce qui a permis à certains d'entre eux de réaliser des progrès important dans son exécution. D'après les données disponibles, le volume de l'aide financière extérieure consacrée aux activités menées dans le domaine de la population est en augmentation. Les gouvernements de nombreux pays en développement modifient leurs politiques en matière de population et de développement en fonction des objectifs du Programme d'action. En acceptant le rapport, la Commission a demandé de redoubler d'efforts en vue de mieux rendre compte des flux financiers, et d'indiquer clairement, selon les sources (nationale, internationale et non gouvernementale), le volume de l'aide et les tendances en la matière. On tient compte dans le présent rapport des discussions qui ont eu lieu à la vingt-neuvième session de la Commission; plusieurs suggestions formulées à cette occasion y sont exploitées dans la mesure du possible.

4. Le présent rapport se fonde essentiellement sur les données rassemblées au moyen de questionnaires. Les données relatives aux volumes de l'aide financière internationale pour 1994 sont fondées sur 118 réponses obtenues à partir de 188 questionnaires envoyés aux pays et organisations qui offrent une aide au financement des activités dans le domaine de la population¹. Les questionnaires pour la collecte des données de 1995 ont été envoyés à 187 pays et organisations en août 1996. Au 20 novembre 1996 (date limite pour que les données demandées figurent dans le présent rapport), 57 réponses avaient été reçues, dont 8 d'organismes donateurs. Afin de collecter les données sur les flux financiers intérieurs dans les pays en développement et les pays en transition, des

questionnaires ont été envoyés aux représentants du FNUAP dans 107 pays, questionnaires qui devaient être remplis en consultation avec les autorités gouvernementales. À la date limite, 43 réponses avaient été reçues.

I. RESSOURCES FINANCIÈRES INTERNATIONALES

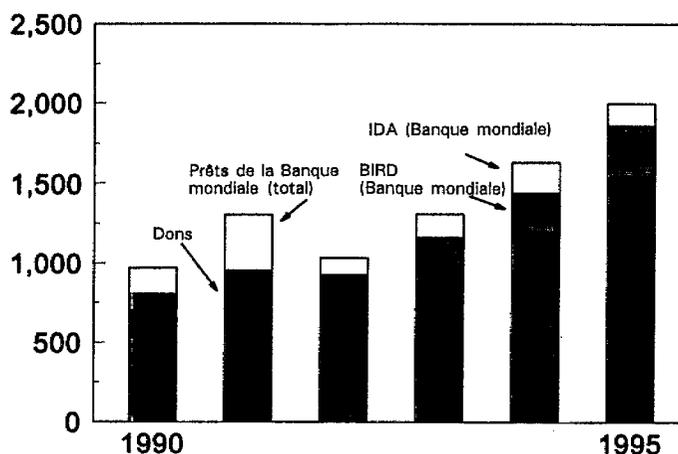
5. Le premier rapport du Secrétaire général expose l'évolution de la situation en matière de ressources financières internationales jusqu'en 1993 inclus et sert de référence pour comparer les réponses aux engagements contractés à la Conférence internationale sur la population et le développement. Le présent rapport contient toutes les réponses au questionnaire annuel de 1994 sur les apports financiers des pays donateurs et des organismes multilatéraux, ainsi que toutes les réponses à celui de 1995 qui étaient parvenues au FNUAP avant la date limite. Les données provisoires disponibles pour 1996 y figurent également.

6. Le montant total des fonds principaux² au titre de l'aide a aussi augmenté considérablement de 1993 à 1994, du fait de l'intérêt accru pour les questions de population au cours des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Comme le montre la figure I, le montant total des dons et prêts consacrés aux programmes en matière de population est monté en flèche en 1994, atteignant 1 milliard 637 millions de dollars, dont 1 milliard 201 millions sous forme de dons pour le développement et 436 millions sous forme de prêts sur plusieurs années octroyés essentiellement par la Banque mondiale. En 1994, les États-Unis ont apporté la contribution de loin la plus importante aux activités menées dans le domaine de la population (463 millions de dollars), puisque ce pays a fourni près de la moitié de l'ensemble de l'aide bilatérale au titre de ces activités.

Figure I

Évolution de l'aide internationale dans le domaine de la population

(En millions de dollars É.-U.)



Note : Pour 1995, il s'agit de données provisoires.

7. Bien qu'il ne soit pas encore possible de procéder à une évaluation finale de l'aide internationale pour 1995, les données provisoires portent à croire qu'on a de nouveau enregistré cette année une augmentation considérable par rapport à l'année précédente. L'aide totale pour 1995 pourrait en effet frôler les 2 milliards de dollars et ce, malgré une baisse de l'aide publique au développement (APD) qui est passée, en chiffres absolus, de 59 milliards de dollars en 1994 à 52 milliards en 1995³.

A. Évolution de l'aide fournie par les pays donateurs.

8. Les dons provenant des pays donateurs constituent la plus grande part du total de l'aide internationale destinée aux activités dans la domaine de la population. En 1990, un montant de 669 millions de dollars a été fourni au titre de ce type d'assistance, chiffre qui est passé à environ 977 millions de dollars en 1994. Le montant total de 1994 représentait une augmentation sensible d'environ 26 % par rapport à 1993, ce qui témoigne de l'importance que la communauté internationale accorde aux objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement. Il ressort des données, certes partielles et incomplètes, qui ont été rassemblées jusqu'à présent que le volume total de l'aide financière en 1995 dépasserait de 20 % celui de 1994 et devrait se situer entre 1,1 et 1,2 milliard de dollars⁴.

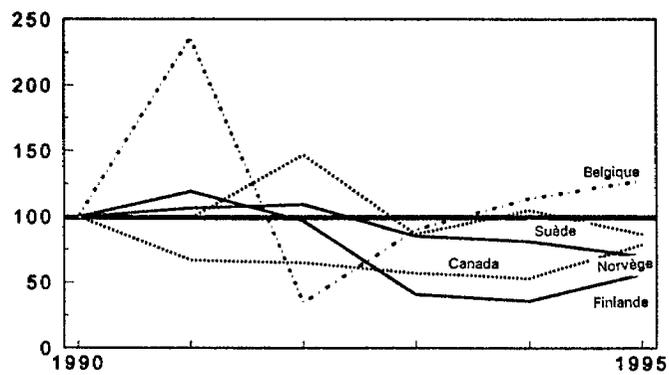
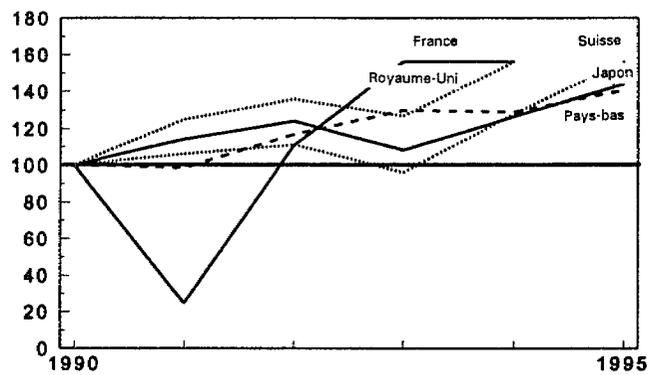
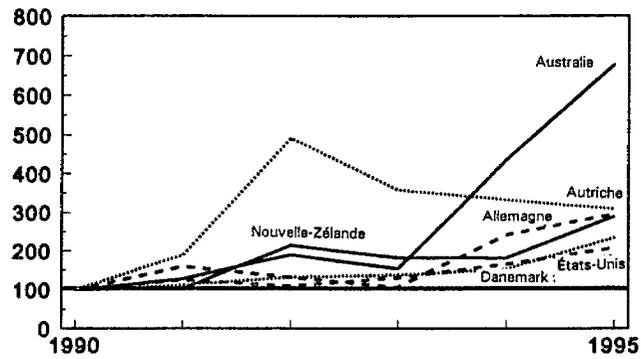
9. La figure II présente l'évolution de l'aide bilatérale destinée au financement des activités menées dans le domaine de la population depuis 1990. Si l'on compare les chiffres de 1993 et de 1994, plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse, ont augmenté sensiblement le volume de l'aide qu'ils accordent à ce titre, immédiatement avant la Conférence internationale. Trois pays seulement, à savoir le Canada, la Finlande et la Norvège ont réduit le volume de leur aide par rapport à 1990.

10. Il ressort des réponses aux questionnaires et d'autres sources officieuses que, par rapport à 1994, on a enregistré en 1995 une augmentation sensible de l'aide des principaux donateurs, comme il est mentionné précédemment. Six pays, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, ont considérablement augmenté leur assistance en 1995. La Belgique, le Canada, la Finlande et le Japon ont également augmenté leur niveau de financement en 1995 par rapport à l'année précédente. Seules l'Autriche, la Norvège et la Suède semblent avoir réduit légèrement le volume de leur aide en 1995. Dans une certaine mesure, qu'il est assez difficile d'évaluer, une partie de l'augmentation enregistrée en 1995 tient à l'élargissement, depuis la Conférence internationale, de la définition de "l'aide aux activités menées dans le domaine de la population" (voir sect. IV plus loin) plutôt qu'à une augmentation de l'aide proprement dite.

11. Quand le volume de l'aide est exprimé en dollars des États-Unis, comme c'est le cas dans l'analyse ci-dessus, il se peut que les augmentations (ou diminutions) en monnaies locales ne soient pas bien représentées en raison de tendances compensatoires des taux de change. En comparant les chiffres sur la période allant de 1990 à 1995, on constate que, pour la plupart, l'évolution des apports financiers libellés en dollars suit de près celle des apports libellés en monnaies locales. Ces tendances n'ont sensiblement divergé que pour deux

Figure II

Évolution de l'aide bilatérale dans le domaine de la population
(1990 = 100)

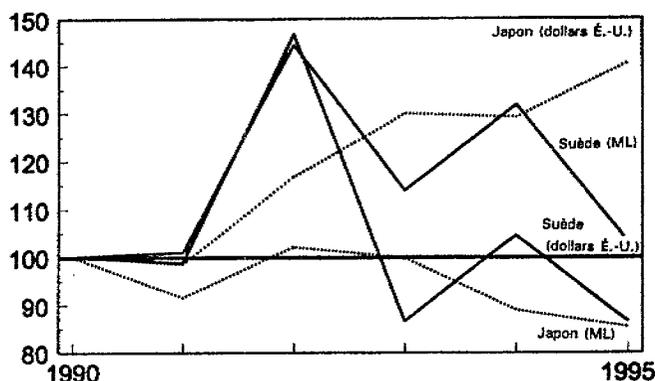


pays, à savoir le Japon et la Suède. Comme il ressort clairement de la figure III, l'aide du Japon dans le domaine de la population, libellée en dollars, a augmenté régulièrement depuis 1990, mais exprimée en yen, elle a en réalité baissé légèrement au cours de la même période. Pour la Suède, il s'agit d'un cas opposé, qui toutefois n'est pas aussi frappant : si, exprimé en couronnes, le volume de l'aide indique une augmentation générale – marquée, il faut dire, par de grandes fluctuations d'une année à l'autre –, la conversion du montant de cette aide en dollars fait apparaître en réalité une tendance générale à la baisse au cours de la période.

Figure III

Évolution de l'aide bilatérale dans le domaine de la population

(En monnaie locale (M.L.) et en équivalent dollars É.-U.)
(1990 = 100)



12. Il est également utile de comparer les volumes de l'aide destinée au financement des activités en matière de population à d'autres mesures qui influent sur les décisions des pays dans ce domaine. Le tableau 1 présente deux de ces mesures, à savoir l'aide en tant que proportion du produit national brut (PNB) et en tant que proportion de l'APD. Les pays figurant dans le tableau et pour lesquels des chiffres sont disponibles pour 1995 vont du Danemark, qui a donné 364 dollars par million de dollars de PNB, à des pays comme l'Autriche, l'Espagne et le Portugal, qui ont donné moins de 5 dollars par million. Sur l'ensemble de la période allant de 1990 à 1995, 11 pays sur 15 pour lesquels des données sont disponibles ont augmenté le volume de l'aide qu'ils consacrent aux activités en matière de population en tant que proportion du PNB. Celle-ci a augmenté de plus de 200 % dans les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Danemark et Nouvelle-Zélande; elle a presque quintuplé en Australie.

13. Le tableau 1 compare également le volume de l'aide à l'ensemble de l'APD. La plupart des pays (une fois de plus, 11 sur 15) ont augmenté la proportion de l'APD qu'ils consacrent au financement des activités dans le domaine de la population. D'après les données provisoires disponibles, on constate une tendance à la hausse pour la période allant de 1990 à 1994, suivie d'une montée en flèche de 1994 à 1995. Comme on l'a expliqué précédemment, cette envolée pourrait s'expliquer, pour l'essentiel, par l'élargissement de la définition des activités en matière de population qui a été retenue pour le rapport de 1995.

Du fait de cette définition, élargie notamment aux activités relatives à la santé en matière de reproduction et à la prévention du VIH/sida, plusieurs pays (Danemark, États-Unis, Finlande, Norvège et Royaume-Uni) consacrent à présent plus de 3 % de leur APD à des programmes relatifs à la population. Le cas des États-Unis est particulièrement remarquable à cet égard puisque la part que ce pays a consacrée auxdits programmes en 1995 a dépassé 8 % de l'APD, grâce aux effets combinés d'une diminution du volume total de l'APD et d'un appui de plus en plus important aux questions de population et de santé en matière de reproduction. Il s'agit du pourcentage le plus élevé jamais enregistré. Enfin, au cours de la période 1990-1995, quatre pays figurant dans le tableau ont réduit leur aide aux activités dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction, en tant que proportion du total de l'APD (Canada, Japon, Norvège et Suède).

Tableau 1

Montant de l'assistance en matière de population fournie par les pays donateurs, par rapport au PNB et au montant total de l'APD

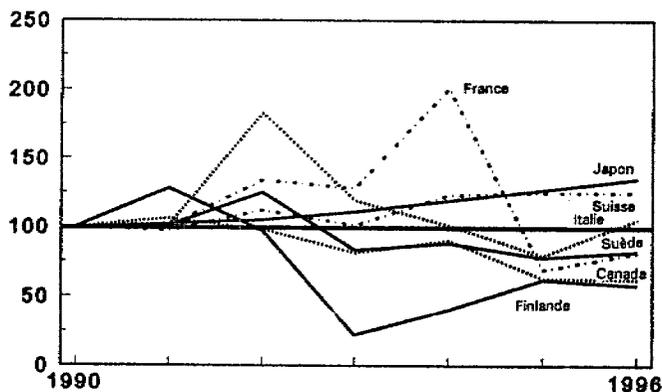
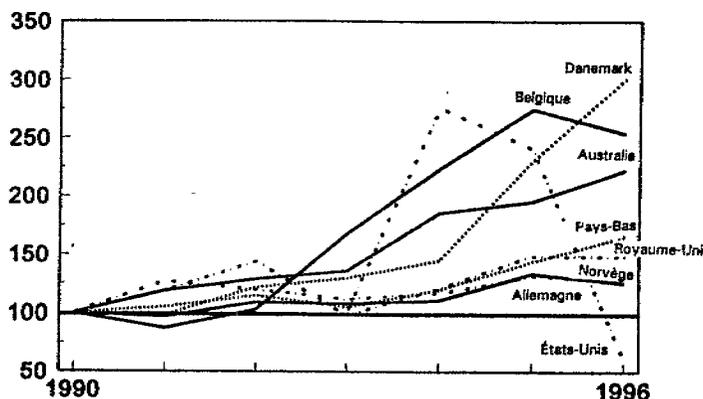
	Par rapport au PNB, en millions de dollars des États-Unis			Variation (En pourcentage)	En pourcentage de l'APD			Variation (En pourcentage)
	1990	1994	1995	1990-1995	1990	1994	1995	1990-1995
Allemagne	31	56	74	137	0,75	1,68	2,16	188
Australie	19	57	91	379	0,56	1,65	2,56	358
Autriche	1	4	4	277	0,06	0,11	0,11	80
Belgique	13	13	15	13	0,28	0,40	0,36	28
Canada	77	43	59	(23)	1,74	1,01	1,49	(14)
Danemark	170	232	364	114	1,83	2,25	3,54	93
Espagne	..	1	2	..	n.d.	0,04	0,09	..
États-Unis d'Amérique	51	69	91	79	2,47	4,66	8,18	231
Finlande	161	83	122	(24)	2,53	2,68	3,83	52
France	7	10	0,09	0,16
Irlande	..	5	9	..	n.d.	0,20	0,31	..
Italie	2	17	0,05	0,65
Japon	22	18	23	5	0,71	0,62	0,67	(5)
Luxembourg	..	8	n.d.	0,21
Norvège	487	377	314	(36)	4,16	3,58	3,22	(23)
Nouvelle-Zélande	10	16	27	173	0,45	0,68	1,10	145
Pays-Bas	125	132	156	25	1,34	1,74	1,74	30
Portugal	..	1	0	0,02	0,00	..
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	39	56	94	142	1,41	1,81	3,27	132
Suède	192	237	172	(10)	2,12	2,46	2,10	(1)
Suisse	27	30	40	47	0,85	0,84	1,08	27
Total	43	49	72	67	1,21	1,65	2,61	116

Sources : Montant du PNB en 1994, Banque mondiale; montant provisoire de l'APD en 1995, OCDE (www.oecd.org).

14. Il convient de noter l'évolution de la contribution des donateurs aux ressources de base du FNUAP, qui représente la plus grande source d'aide multilatérale pour le financement des activités dans le domaine de la population. On trouvera dans la figure IV les chiffres (exprimés en dollars) pour la période 1990-1996. Sur les 15 pays indiqués, 10 ont augmenté leur financement au FNUAP au cours de la période, l'Australie, la Belgique et le Danemark ayant doublé ou plus que doublé leur contribution. Les pays dont la contribution a baissé sont notamment les suivants : Canada, Finlande, France, Italie et Suède; nombre de ces pays ont rencontré des difficultés économiques au cours de la période considérée. On trouvera dans le tableau 2 les montants des contributions versées au titre des ressources de base du FNUAP par les principaux donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Figure IV

Évolution de la participation des donateurs aux ressources de base du FNUAP
(1990 = 100)*



* 1996 = Prévisions du FNUAP. Pour les États-Unis, 1993 = 100.

Tableau 2

Contributions des pays du Conseil d'assistance au développement aux ressources
 de base du FNUAP, 1990-1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Allemagne	24 303	23 460	26 445	26 169	26 945	32 590
Australie	998	1 189	1 285	1 361	1 860	1 956
Belgique	836	727	865	1 409	1 875	2 297
Canada	11 184	11 806	10 968	9 063	10 085	7 015
Danemark	15 605	15 370	19 012	20 297	22 665	36 070
États-Unis d'Amérique	0	0	0	14 500	40 000	35 000
Finlande	18 708	23 870	18 067	4 178	7 449	11 669
France	952	957	1 278	1 223	1 912	653
Italie	1 575	1 587	2 878	1 869	1 592	1 250
Japon	40 830	41 700	42 900	45 400	48 700	51 800
Norvège	22 075	28 130	26 462	24 765	25 881	29 131
Pays-Bas	26 934	28 170	30 881	28 323	32 422	38 821
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	10 961	13 067	15 737	10 718	13 303	16 325
Suède	21 197	21 432	26 591	17 664	18 608	16 501
Suisse	5 735	5 578	6 450	5 772	7 040	7 177

Source : FNUAP.

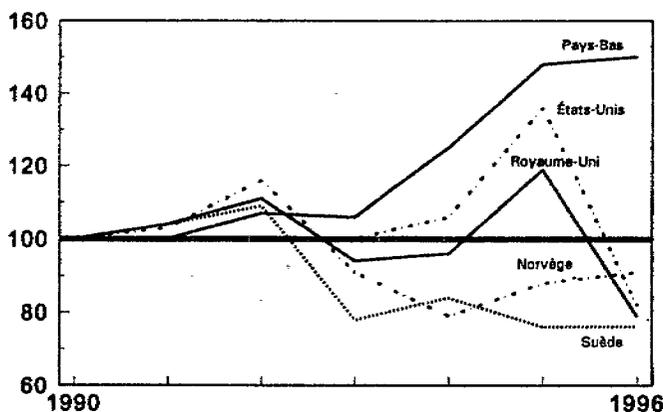
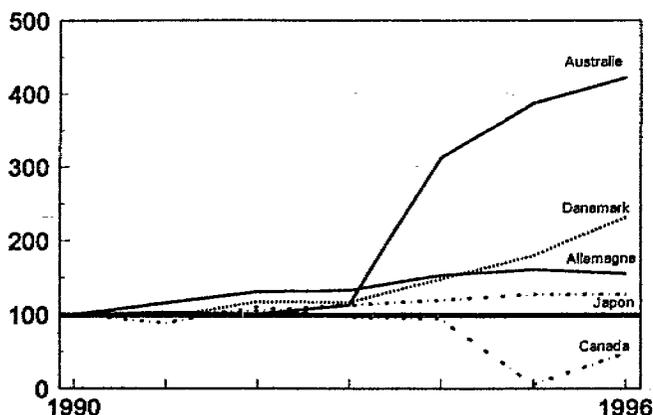
15. Les organisations non gouvernementales sont une autre filière par laquelle les pays donateurs fournissent une aide dans le domaine de la population. Il convient de mentionner à cet égard les contributions des donateurs à la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), qui est la plus grande organisation non gouvernementale internationale dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction. Dans la figure V, on indique l'évolution des contributions des donateurs aux ressources de base de l'IPPF pour la période 1990-1996, les chiffres de 1996 étant des prévisions de l'IPPF susceptibles d'être modifiées par la suite. Sur les 10 principaux donateurs mentionnés, 5 ont augmenté leurs contributions au cours de la période considérée et 5 ont diminué les leurs. Toutefois, deux des contributions qui sont en diminution (États-Unis et Royaume-Uni) ne se rapportent qu'aux prévisions de 1996; autrement, les contributions des deux donateurs en question étaient en augmentation jusqu'en 1995.

B. Évolution de l'aide multilatérale dispensée sous forme de dons

16. L'aide multilatérale aux activités de population est octroyée par différents organismes et institutions des Nations Unies dont l'intervention intéresse le domaine de la population et de la santé de la reproduction. Ces activités sont essentiellement financées par le FNUAP, et dans une moindre mesure, par prélèvement sur les budgets ordinaires des organismes et institutions qui les exécutent ou par d'autres bailleurs de fonds. Le FNUAP est donc la principale source de financement de l'aide multilatérale et des activités menées par d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine de la population. Il finance en outre directement un grand nombre d'activités dans les pays en développement. En 1994, environ 80 % de l'ensemble de l'aide multilatérale a transité par le FNUAP. Ce pourcentage n'a guère changé depuis 1990.

Figure V

Évolution de la participation des donateurs aux ressources de base de l'IPPF (1990 = 100)*



* 1996 = Prévisions du FNUAP. Pour les États-Unis, 1993 = 100.

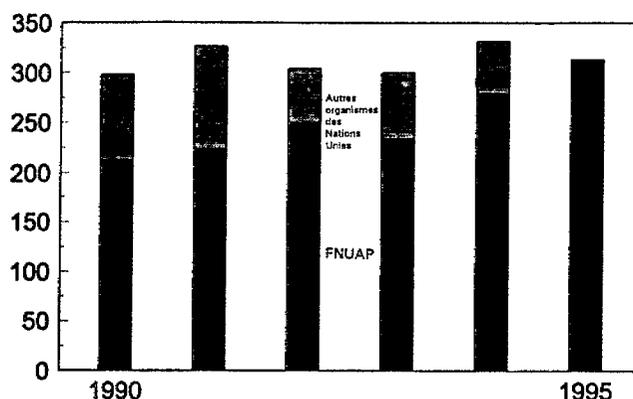
17. De 1990 à 1995, les recettes annuelles du FNUAP sont passées de 212 à 313 millions de dollars des États-Unis. Comme indiqué plus haut à la figure IV, la contribution des principaux bailleurs de fonds aux activités de base du FNUAP a régulièrement augmenté jusqu'en 1996 (les données relatives à 1996 sont des projections). Selon des estimations provisoires, le montant des recettes pour 1996 devrait toutefois – essentiellement du fait de la diminution des contributions de l'un des principaux pays donateurs – être inférieur ou égal à celui enregistré en 1995. Le montant des sommes que les pays donateurs ont confiées au FNUAP dans le cadre d'accords multilatéraux afin de financer des projets spécifiques s'est situé entre 10 et 15 millions de dollars par an. Il s'est élevé à 14,7 millions de dollars en 1995 et devrait se situer autour de 13 millions de dollars en 1996. Les pays donateurs tendent à recourir à ce type d'accords pour financer la réalisation d'objectifs moins ponctuels ou portant sur des secteurs géographiques plus vastes.

18. En 1990, l'ensemble du système des Nations Unies (hormis le FNUAP) a contribué pour 86 millions de dollars (9 % du montant total de l'aide) aux activités menées dans le domaine de la population. En 1994, sa contribution s'est élevée à 107 millions de dollars, ce qui représente moins de 7 % du montant total de l'aide extérieure consacrée à la réalisation d'activités dans ce domaine⁵. La figure VI donne un aperçu de cette évolution. En dehors du FNUAP, les organismes et institutions qui ont indiqué avoir financé des activités dans le domaine de la population sont les suivants : l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

Figure VI

Évolution de l'aide multilatérale dans le domaine de la population

Dépenses engagées/Crédits ouverts (en millions de dollars des États-Unis)*



* Les données communiquées par les organismes et institutions des Nations Unies pour 1995 ne sont pas complètes.

C. Évolution de l'aide multilatérale dispensée sous forme de prêts

19. À travers les accords de prêt qu'elle conclut avec les pays en développement, la Banque mondiale constitue une autre source importante de financement multilatéral pour les activités menées dans le domaine de la population. L'aide octroyée par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement fait l'objet d'une rubrique distincte car elle n'est pas consentie sous forme de dons mais de prêts. De plus, les projets de la Banque mondiale se déroulent sur plusieurs années. Ils sont comptabilisés l'année au cours de laquelle ils sont approuvés, mais leur financement s'échelonne sur toute la durée de l'accord de prêt, généralement quatre ou cinq ans. En 1990, la Banque mondiale avait consenti pour 169 millions de prêts, ce qui représentait 17% du montant total de l'aide allouée aux activités menées dans le domaine de la population. Comme indiqué à la figure VII, le montant de ces prêts a considérablement augmenté depuis, lors⁶. La Banque a débloqué 448 millions de

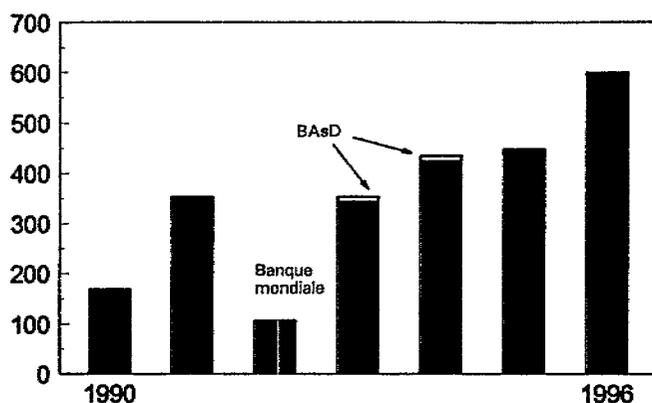
dollars pour l'aide aux activités menées dans le domaine de la population et de la santé de la reproduction en 1995 et 599 millions en 1996.

20. Jusqu'à l'exercice de 1994, la Banque mondiale comptabilisait séparément les prêts consentis au titre des projets réalisés dans le domaine de la population, de la santé et de la nutrition afin de financer des services de planification familiale, des enquêtes sur la fécondité et des travaux d'analyse des politiques. Les données qu'elle a communiquées depuis lors relèvent d'une définition plus large qui couvre différents volets de la santé de la reproduction tels que les soins prénatals et obstétricaux, ainsi que le diagnostic et le traitement des maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida. Ainsi, sur les 424 millions de dollars de crédits qu'elle a octroyés au cours de l'exercice 1994, la Banque a consenti un prêt de 150 millions de dollars au Brésil et un de 50 millions de dollars à l'Ouganda pour financer des projets de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles comprenant des actions de prévention de l'infection par le VIH et de lutte contre le sida, ainsi que des travaux d'épidémiologie sur le VIH/sida. De même, elle a lancé un vaste projet de lutte contre le sida (d'un montant de 40 millions de dollars) au Kenya au cours de l'exercice 1995. Sur les 24 nouveaux projets qu'elle a approuvés pour un montant total de 85 millions de dollars en 1995, seuls deux étaient axés sur des activités en matière de population et cinq comportaient des activités limitées dans ce domaine. Au total, la Banque a indiqué avoir ouvert des crédits d'un montant de 448 millions de dollars au cours de l'exercice 1995 pour financer des activités relevant, d'après la définition élargie susmentionnée, du domaine de la population et de la santé de la reproduction.

Figure VII

Évolution des prêts multilatéraux au développement*

(En millions de dollars des États-Unis)*



* Montant des prêts consentis par la Banque asiatique de développement (BAsD) non communiqué pour 1995 et 1996.

21. Pour l'exercice 1996, la Banque a indiqué avoir engagé des dépenses d'un montant de 599 millions de dollars dans le domaine de la population et de la santé de la reproduction. Elle a notamment conclu deux accords de prêt d'un montant total de 67 millions de dollars visant à financer des activités dont l'objectif essentiel était d'améliorer la santé de la reproduction et la planification familiale. Elle a également conclu un accord d'un montant de 18,5 millions de dollars pour financer un projet dont l'un des principaux volets concernait la santé de la reproduction. Comme indiqué plus haut, la Banque mondiale tend à intégrer les activités de planification familiale dans des projets plus vastes qui comportent également des activités dans le domaine de la santé de la reproduction et des soins aux mères et aux enfants. En 1996, elle a en outre négocié 10 projets visant à appuyer les activités menées dans le secteur de la santé; certains de ces projets pourraient contribuer à la réalisation de programmes en matière de population et de santé de la reproduction. De 1990 à 1996, l'Afrique et, dans une moindre mesure, l'Asie ont été les principales bénéficiaires des prêts consentis par la Banque afin de financer des activités dans le domaine de la population.

22. Les prêts consentis par l'Association internationale de développement (IDA) à des conditions de faveur ont continué à représenter 55 à 60% du montant total des engagements de la Banque mondiale, le reste étant constitué par des prêts consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) aux taux en vigueur sur le marché. Au cours de l'exercice 1995, les prêts de l'IDA avaient représenté 68% du montant total des engagements de la Banque mondiale.

23. La Banque asiatique de développement (BASD) octroie également des prêts pour financer des activités dans le domaine de la population et de la santé de la reproduction. C'est en 1996, après avoir adopté une nouvelle stratégie d'aide en matière de population, qu'elle a commencé à financer des activités dans ce domaine. La part des activités en matière de population, qui représentait 2,1% du montant de ses projets dans le domaine de la santé au cours de la période 1978-1989, a ainsi atteint 17,6% en 1993-1995. Les prêts que la BASD a consentis en 1994 ont notamment servi à financer deux projets axés sur des activités en matière de population, cinq projets faisant une large place à ces activités et un projet visant à améliorer la santé des femmes. La BASD a consacré à peu près la même part de son portefeuille de prêts aux activités en matière de population en 1995.

D. Évolution de l'aide privée

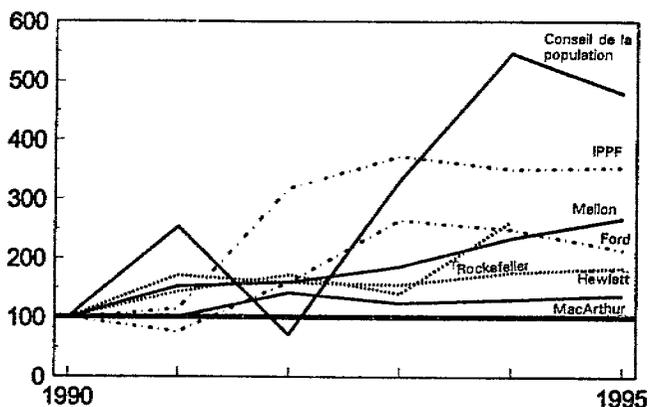
24. L'aide des bailleurs de fonds privés, notamment des organismes caritatifs et de certaines organisations non gouvernementales internationales, s'est régulièrement accrue depuis 1990. Alors que leur contribution se montait à 48 millions de dollars, soit environ 5 % du montant total de l'aide consentie en 1990, elle a atteint 117 millions de dollars, soit 10 % du montant total de l'aide, en 1994. Toutefois, d'après les estimations provisoires effectuées, les flux de l'aide internationale privée auraient stagné, voire légèrement diminué en 1995 par rapport à 1994.

25. Au cours de la période considérée, les principaux bailleurs de fonds privés ont été les fondations Ford, Hewlett, Mellon, MacArthur et Rockefeller, ainsi

que le Conseil de la population et la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF). Dans le cadre d'un nouveau programme lancé en octobre 1995, le Wellcome Trust s'est engagé à consacrer environ 15 millions de dollars par an pendant cinq ans à des travaux de recherche dans le domaine de la population. La Fondation Rockefeller participe activement à des travaux d'analyse des politiques et à l'organisation de concertations visant à mobiliser, au niveau mondial, les ressources humaines et financières nécessaires pour répondre aux besoins des hommes et des femmes en matière de régulation des naissances dans les pays en développement. La figure VIII indique l'évolution de l'aide consentie par les principaux bailleurs de fonds privés depuis 1990. Elle montre clairement que l'aide que la plupart de ces fondations et organisations non gouvernementales ont fournie dans le domaine de la population s'est considérablement accrue depuis 1990. L'ensemble des flux privés ayant augmenté de plus de 230 % entre 1990 et 1995, la part que représente l'aide acheminée par des organisations non gouvernementales dans le montant total de l'aide consentie s'est accrue d'environ 30 % entre 1990 et 1994 (figure IX) tandis que le montant de l'aide bilatérale diminuait d'autant.

Figure VIII

Évolution de l'aide aux activités de population provenant
de sources privées
(1990 = 100)*



* En équivalent-dollars des États-Unis.

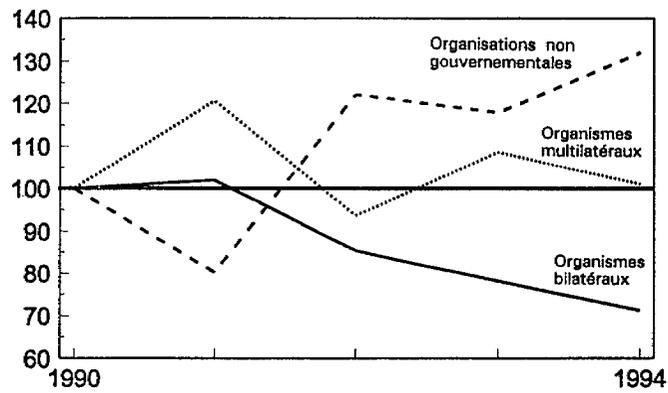
E. Dépenses par région géographique

26. Entre 1990 et 1994, les dépenses engagées par la communauté internationale au titre des activités en matière de population ont eu tendance à augmenter dans toutes les régions en développement, sauf en Asie de l'Ouest et en Afrique septentrionale. Comme le montre la figure X, aucune tendance nette ne se dégage de l'évolution des parts relatives des ressources extérieures destinées à chaque région. La part de l'Amérique latine et des Caraïbes a augmenté depuis 1991, mais il reste à savoir si cette augmentation va ou non se poursuivre. La part de l'Afrique subsaharienne, qui a bénéficié d'environ 25 % du montant total de l'aide en 1990, a atteint 27 % en 1993, mais a régressé en 1994, en dépit du fait qu'un grand nombre de pays de cette région appartiennent à la catégorie des

Figure IX

Évolution de l'acheminement de l'aide dans le domaine de la population*

(En pourcentage du montant de l'aide totale; 1990 = 100)

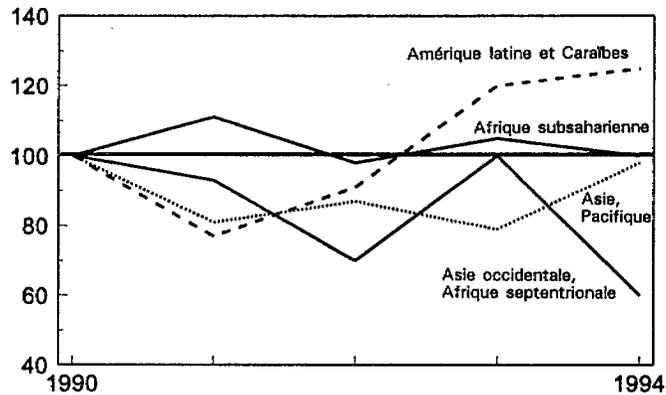


* Non compris l'aide sous forme de prêts

Figure X

Évolution de l'aide dans le domaine de la population, par région bénéficiaire

(En pourcentage du montant de l'aide totale; 1990 = 100)



pays les moins avancés. Il se peut que la croissance de l'aide dont cette région a bénéficié ait été limitée par les troubles politiques qui y sont survenus et par d'autres facteurs qui ont influé sur sa capacité d'absorption. La part des programmes interrégionaux dans le montant total des dépenses, qui s'était accrue au début des années 90, a régressé depuis lors. La part du montant total des dépenses consacrées à des activités interrégionales ou internationales est en effet passée de 16 % en 1990 à 14 % en 1994.

II. FLUX DE RESSOURCES FINANCIÈRES INTÉRIEURES DESTINÉES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION EN 1995

27. Le précédent rapport sur les flux de ressources financières (E/CN.9/1996/6) présentait des données préliminaires indiquant que plusieurs pays en développement avaient élaboré des plans d'action nationaux, comme prévu dans le Programme d'action, et que de nombreux pays avaient commencé à diffuser les résultats de la Conférence et à entreprendre des activités de plaidoyer tendant à mieux faire comprendre l'approche qu'elle préconisait. Dans le domaine de la santé de la reproduction, y compris la planification familiale et la santé sexuelle, certains pays avaient commencé à élaborer des systèmes plus intégrés offrant une plus vaste gamme de services. Il n'était pas fait état dans ce rapport des flux de ressources intérieures mais on y donnait simplement un aperçu des changements intervenus dans l'ordre de priorité en matière d'allocation des ressources dans certains pays en développement depuis la Conférence. Lors de l'examen de ce rapport à sa vingt-neuvième session, la Commission s'est félicitée des efforts déployés pour obtenir des informations sur les flux de ressources intérieures en faveur de la population et du développement tout en préconisant l'adoption d'une approche plus systématique.

28. À ce jour, peu d'informations ont été recueillies sur les flux de ressources intérieures destinées aux activités en matière de population et de santé de la reproduction dans les pays en développement. L'étude la plus détaillée est vraisemblablement une évaluation non publiée des dépenses consacrées à la planification familiale dans 79 pays au cours de la période 1990-1993⁷. Des analyses ont également été réalisées sur les flux de ressources intérieures destinées aux activités entreprises par les services publics en matière de planification familiale dans chaque pays en développement. Cependant, aucune évaluation systématique reposant sur le cadre élargi de la Conférence, qui inclut la santé de la reproduction de base et des éléments liés à la prévention du VIH/sida, n'a été réalisée.

29. Pour remédier à cette situation, et conformément aux recommandations de la Commission, le FNUAP a adopté une approche en deux phases. Pour l'élaboration du présent rapport, on a cherché à obtenir des données par l'intermédiaire du réseau des bureaux du FNUAP dans les pays en développement au moyen d'un questionnaire concis, tout en sachant qu'étant donné la modestie des effectifs des bureaux extérieurs du FNUAP et le fait que la collecte de données ne relève pas de leurs fonctions habituelles, les données recueillies seraient de caractère préliminaire et parcellaire. Cependant, le FNUAP a parallèlement pris des dispositions afin d'exécuter, en coopération avec une institution indépendante, un projet visant à recueillir systématiquement des données précises et globales et à gérer une base de données sur les flux de ressources

tant intérieures qu'extérieures. Cette initiative est présentée dans la section IV du présent rapport.

30. Le questionnaire envoyé aux bureaux extérieurs du FNUAP demandait des informations sur les sujets suivants :

- a) Plans d'action nationaux pour l'exécution du Programme d'action;
- b) Réunions spéciales sur l'exécution;
- c) Dépenses engagées et crédits ouverts au titre de la santé de la reproduction de base, de la planification familiale, de la santé maternelle et infantile, de la prévention des maladies sexuellement transmissibles, de la recherche et de l'analyse des données et des politiques en matière de population ainsi que pour les activités d'information, d'éducation et de communication en matière de population;
- d) Dépenses engagées et crédits ouverts au titre des systèmes de soins de santé primaires;
- e) Ressources mobilisées par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales;
- f) Ressources financières du secteur privé destinées aux activités en matière de population;
- g) Mobilisation des ressources grâce à des plans de recouvrement des coûts;
- h) Demandes d'assistance internationale supplémentaire.

31. Les réponses au questionnaire ont différé. Dans certains pays, les données pertinentes ont été fournies sous la forme demandée; dans d'autres, aucune donnée n'était disponible, souvent parce que les éléments du volet population de la Conférence n'étaient pas indiqués séparément dans les comptes publics, en particulier dans le cas des systèmes de santé où la santé de la reproduction et la planification familiale sont intégrés aux soins de santé en général. Pour certains des pays les plus pauvres, il était indiqué que toutes les ressources destinées aux activités en matière de population provenaient de sources extérieures. La plupart des réponses faisaient état d'allocations de crédits plutôt que de dépenses effectives : le mode de présentation des budgets repose le plus souvent sur les programmes alors que les dépenses relèvent généralement de rubriques fonctionnelles moins explicites.

32. Les informations recueillies sur les flux de ressources intérieures à partir du questionnaire du FNUAP et de données provenant d'autres sources figurent au tableau 3. La première colonne (A) indique le montant total des ressources financières intérieures consacrées en 1995 aux activités en matière de population et de santé de la reproduction entreprises par des organismes publics. Les données recueillies sur les allocations de crédits figurent dans le tableau car elles étaient plus souvent disponibles que celles sur les dépenses. Dans de nombreux cas, ces allocations sont supérieures aux dépenses

effectives. Certains pays ont été en mesure de ventiler les allocations de crédits et les dépenses selon les six rubriques distinctes de la composante population définie par la Conférence, mais la plupart ont combiné certaines catégories, par exemple, les données relatives à la santé de la reproduction, à la planification familiale et aux services de santé maternelle et infantile faisant souvent l'objet d'une seule rubrique. Dans le cas de la Jordanie et du Nicaragua, les montants figurant dans la colonne A représentent les crédits alloués à l'ensemble du système de soins de santé primaires.

33. La colonne B du tableau 3 indique l'aide totale aux activités en matière de population provenant de sources internationales (non compris l'aide au développement sous forme de prêts) pour 1994. Les montants correspondants pour 1995 n'ont pu être calculés, les donateurs n'ayant pas tous fourni les informations demandées. Comme indiqué plus haut, il se peut que l'assistance internationale aux activités en matière de population ait augmenté d'environ 20 % entre 1994 et 1995, auquel cas l'assistance fournie par les donateurs à chaque pays aura également augmenté en moyenne. En conséquence, les pourcentages figurant dans la colonne C surestimeraient, là encore en moyenne, la part des ressources financières mobilisées sur le plan intérieur en faveur des programmes de population. Cela étant, la part des ressources financières intérieures dans le montant total de l'assistance varie considérablement d'un pays à l'autre. Le Burundi, le Cambodge, le Cameroun, El Salvador, le Kenya, Madagascar et les Philippines ont fourni moins de 20 % du montant total des ressources consacrées aux activités liées à la population. En revanche, dans de nombreux pays (Iran, Kiribati, Malaisie, Maldives, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande, Tunisie et Zaïre, par exemple) les ressources intérieures ont représenté 80 % voire 90 % du montant total, l'apport du Viet Nam représentant par ailleurs 63 % de ce montant.

34. Les données provenant de l'enquête susmentionnée sur les flux de ressources intérieures destinées à la planification familiale⁶ figurent dans la colonne D du tableau. Ces données proviennent de plusieurs sources, notamment des questionnaires envoyés aux principales sources d'information (principalement les représentants des organismes donateurs qui fournissent une assistance aux programmes de population dans les pays et les fonctionnaires chargés d'exécuter les programmes de planification familiale). Une comparaison de ces données avec les informations recueillies par le FNUAP qui figurent dans la colonne A fait apparaître une certaine concordance dans de nombreux cas tout en faisant ressortir dans d'autres cas combien il peut être difficile d'obtenir des données précises par un simple questionnaire envoyé par courrier. Aux fins de comparaison, le tableau 3 contient également les données sur les crédits intérieurs alloués aux services de soins de santé primaires tirées du questionnaire du FNUAP et ainsi que des statistiques de la Banque mondiale relatives aux dépenses annuelles au titre des soins de santé financées à la fois par des ressources intérieures et extérieures (colonnes E et F respectivement).

35. Plusieurs pays ont pu fournir une ventilation des flux intérieurs selon les différents éléments des programmes de population. Dans le cas de Madagascar, du Maroc et du Viet Nam, il n'existait pas de données sur les ressources financières intérieures consacrées à la santé de la reproduction de base; dans le cas du Nicaragua, la santé de la reproduction et la planification familiale ont été regroupées en une seule rubrique; et dans le cas du Viet Nam, il

Tableau 3

Apports financiers aux pays en développement :
dernier état annuel des dépenses

	Apport intérieur : allocations/ dépenses	Aide fournie par les donateurs	Part de l'apport intérieur ^a	Dépenses intérieures au titre de la planification de la famille	Allocations au titre des soins de santé primaires	Montant annuel des dépenses au titre des soins de santé
	(En milliers de dollars É.-U.)	(En milliers de dollars É.-U.)	(En pourcentage)	(En milliers de dollars É.-U.)	(En milliers de dollars É.-U.)	(En milliers de dollars É.-U.)
	1995	1994	1994-1995	1990-1993	1995	1990-1994
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Afghanistan	..	0	..	0
Afrique du Sud	..	900	..	45 000
Algérie	..	200	..	4 000
Angola	..	1 100
Antigua-et-Barbuda	..	200
Argentine	..	500
Bahamas	..	100
Bahreïn	..	0	140 428
Bangladesh	38 365	100 900	28	32 000	6 861	..
Barbade	..	200
Belize	..	300	33 342
Bénin	..	1 300
Bhoutan	..	700	4 679
Bolivie	8 530	9 200	48	2 000	99 400	93 680
Botswana	..	2 100	..	0	..	74 995
Brésil	13 508	14 900	48	22 000
Burkina Faso	..	3 800	..	1 000
Burundi	475	3 400	12
Cambodge	360	3 800	9
Cameroun	615	3 600	15	..	424	91 459
Cap-Vert	..	600
Chili	..	2 800	1 094 104
Chine	..	11 300	..	1 230 000	..	141 115
Colombie	..	4 600	..	6 000
Comores	..	500
Congo	..	400	..	0
Costa Rica	..	1 700	..	4 000	..	560 799
Côte d'Ivoire	..	5 300	..	0
Cuba	..	1 100
Djibouti	..	100
Dominique	..	100
Égypte	..	12 500	..	9 000	..	348 037
El Salvador	802	6 400	11	2 000	..	53 388
Équateur	..	7 600	..	0
Érythrée	..	100
Éthiopie	..	7 200	..	0
Fidji	138	400	26	45 427
Gabon	..	100
Gambie	..	800
Ghana	..	18 200	..	2 000	..	90 257
Grenade	..	200
Guatemala	..	9 100	..	1 000
Guinée	..	7 400	..	1 000

/...

	Apport intérieur : allocations/ dépenses	Aide fournie par les donateurs	Part de l'apport intérieur ^a	Dépenses intérieures au titre de la planification de la famille	Allocations au titre des soins de santé primaires	Montant annuel des dépenses au titre des soins de santé
	(En milliers de dollars É.-U.)	(En milliers de dollars É.-U.)	(En pourcentage)	(En milliers de dollars É.-U.)	(En milliers de dollars É.-U.)	(En milliers de dollars É.-U.)
	1995	1994	1994-1995	1990-1993	1995	1990-1994
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
Guinée-Bissau	..	900	..	0
Guinée équatoriale	..	800
Guyane	..	400
Haïti	..	10 400
Honduras	..	5 100	..	1 000
Îles Marshall	..	300
Îles Salomon	..	400
Inde	346 200	33 700	91	255 000	..	787 527
Indonésie	..	24 100	..	161 000	..	717 072
Iran (République islamique d')	10 667	1 200	90	14 000
Iraq	..	0
Jamahiriya arabe libyenne	..	0
Jamaïque	..	2 600	..	2 000
Jordanie	45 600	2 300	95	1 000	40 000	100 056
Kenya	1 244	25 900	..	1 000	1 418	125 709
Kiribati	75	0	100	..	1 191	..
Lesotho	..	500	..	0	..	39 705
Liban	..	800
Libéria	..	100	..	0
Madagascar	1 314	6 300	17	0	204	26 534
Malaisie	10 794	1 300	89	10 000	112 397	947 633
Malawi	..	4 700	..	0
Maldives	4 085	100	98
Mali	..	4 900	..	4 000
Malte	..	0	97 930
Maroc	11 356	15 400	42	8 000	86 989	252 050
Maurice	..	600	..	2 000	6 525	68 488
Mauritanie	755	1 300	37	0
Mexique	927 853	19 100	98	65 000
Micronésie	..	900
Mongolie	..	1 500	3 540
Mozambique	..	4 200	..	1 000
Myanmar	..	100	3 053	339 507
Namibie	..	1 100
Népal	..	9 600	..	2 000	..	28 366
Nicaragua	62 650	5 100	92	2 000	37 000	73 498
Niger	..	6 300
Nigéria	..	18 300	..	1 000
Oman	..	300	306 112
Ouganda	..	10 500	..	0
Pakistan	78 146	12 700	86	20 000	28 736	..
Panama	..	1 000	..	0	..	460 600
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 956	2 200	82	..	76 923	129 131
Paraguay	2 478	1 500	62	65 495
Pérou	..	12 900	..	0
Philippines	4 236	24 000	15	6 000	..	430 033
Porto Rico	..	0

/...

	Apport intérieur : allocations/ dépenses	Aide fournie par les donateurs	Part de l'apport intérieur*	Dépenses intérieures au titre de la planification de la famille	Allocations au titre des soins de santé primaires	Montant annuel des dépenses au titre des soins de santé
	(En milliers de dollars É.-U.)	(En milliers de dollars É.-U.)	(En pourcentage)	(En milliers de dollars É.-U.)	(En milliers de dollars É.-U.)	(En milliers de dollars É.-U.)
	1995	1994	1994-1995	1990-1993	1995	1990-1994
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
République arabe syrienne	..	2 700	84 554
République centrafricaine	..	1 500	..	0
République de Corée
République démocratique populaire lao	..	1 200
République dominicaine	..	5 800	..	0
République populaire démocratique de Corée
République-Unie de Tanzanie
Réunion	..	0
Rwanda	..	4 500	..	1 000
Sainte-Lucie	..	300
Saint-Kitts-et-Nevis	..	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	128	100	56	..	3 730	..
Samoa occidentale	..	100
Sao Tomé-et-Principe	..	300
Sénégal	..	5 100	..	0
Seychelles	100
Sierra Leone	..	500
Somalie	..	100
Soudan	..	1 300
Sri Lanka	4 400	1 600	73	11 000	31 960	149 236
Suriname	..	400
Swaziland	..	2 000
Tchad	..	800	..	0
Thaïlande	58 890	1 500	98	23 000	..	1 365 079
Togo	..	1 700
Tonga	..	100	5 114
Trinité-et-Tobago	..	400	..	0
Tunisie	11 343	1 900	86	7 000	89 034	330 568
Turquie	..	4 700	..	33 000	..	1 343 881
Uruguay	461	600	43	..	861	..
Vanuatu	..	600
Venezuela	..	700
Viet Nam	20 545	12 300	63	8 000	29 818	..
Yémen	..	2 900	87 919
Zaïre	30 969	100	100	0
Zambie	..	4 800	..	0
Zimbabwe	2 508	7 700	25	3 000

* Apport intérieur (allocations) en 1995 par rapport à l'aide fournie par les donateurs en 1994.

Source : Colonnes A, B, C et E, FNUAP; colonnes D, Shanti Conle, etc., Family Planning Expenditures in 79 Countries: A Current Assessment (Washington, D. C., Population Action International, 1996); colonne F, Banque mondiale.

n'existait pas de données financières relatives à la santé maternelle et infantile. La part des ressources intérieures allouées aux activités de population qui est consacrée aux programmes de planification familiale varie très fortement : elle est par exemple de 6 % au Burundi mais atteint jusqu'à 90 % au Bangladesh. La Thaïlande consacre actuellement 85 % de ses ressources intérieures allouées aux activités de population à la prévention du sida.

Contributions des organisations non gouvernementales aux programmes nationaux

36. Le questionnaire a par ailleurs permis de recueillir des informations sur la contribution des organisations non gouvernementales nationales ou internationales menant des activités dans les pays en développement à l'exécution du Programme d'action. En règle générale, les informations reçues n'ont pas permis d'établir d'estimations financières de cette contribution. En attendant que les systèmes de notification des données des pays permettent de mieux comptabiliser les contributions financières (voir sect. IV), les évaluations de la qualité des services fournis peuvent néanmoins donner une idée générale de la participation des ONG. Il ressort des réponses au questionnaire du FNUAP que dans presque la moitié des pays qui y ont répondu, les ONG s'efforcent de réaliser les objectifs définis à la Conférence en allouant des ressources supplémentaires aux activités de population. Dans les autres pays, les ONG n'ont pas entrepris d'activités supplémentaires, souvent parce qu'elles n'ont pu mobiliser de ressources financières extérieures.

37. La seule organisation non gouvernementale présente en Iran, l'Association iranienne de planification familiale, a été revitalisée en 1995 après la Conférence. L'Association continue de bénéficier essentiellement de l'appui financier de la Fédération internationale pour la planification familiale. Cependant, soucieuse de mobiliser des fonds, elle a récemment conclu un accord lui permettant d'accepter des dons de la municipalité de Téhéran.

38. En Jordanie, la principale organisation non gouvernementale s'occupant de planification familiale a intensifié ses activités depuis la Conférence. En 1995, elle a organisé deux réunions nationales visant à accélérer l'application du Programme d'action. Elle a également organisé des réunions à l'intention des parlementaires et des médias nationaux ainsi que plusieurs ateliers sur les questions de population. Au Maroc, les principales ONG jouent un rôle de premier plan dans les activités d'information, d'éducation et de communication entreprises pour appuyer la santé de la reproduction et la planification familiale. L'une d'elles s'occupe de la santé de la sexualité parmi les adolescents, tandis qu'une autre entreprend des activités de sensibilisation sur la pandémie du sida.

39. Au Népal, l'Association népalaise de planification familiale a entrepris des actions concrètes pour réaliser les objectifs définis par la Conférence. Plusieurs réunions et ateliers ont été organisés, dont une réunion avec les parlementaires. L'Association a révisé sa stratégie après la Conférence et élaboré un plan allant jusqu'en 2003. Un colloque sur la santé de la reproduction parmi les adolescents a été organisé et a eu un large écho dans les médias. Aux Maldives, le Gouvernement incite vivement les ONG à étendre leurs services aux îles éloignées. En 1995, le premier centre de planification familiale a été créé avec le concours de la Fédération internationale pour la planification familiale et un poste sanitaire de l'île géré par une organisation communautaire a été inauguré.

40. En Namibie, l'Association pour la planification familiale a été créée en janvier 1996 et est d'ores et déjà la principale ONG s'occupant de santé de la reproduction. L'Organisation nationale des femmes namibiennes s'attache également à promouvoir très activement l'émancipation des femmes.

41. Les centaines d'organisations non gouvernementales présentes au Bangladesh ont considérablement contribué à la réalisation des objectifs nationaux en matière de population. En collaboration avec les pouvoirs publics, elles participent activement et efficacement aux activités dans tous les domaines importants, notamment la prestation de services, la motivation des individus et la formation. Elles jouent un rôle particulièrement efficace en permettant aux populations des zones inaccessibles, peu productives et mal desservies d'avoir accès aux programmes. En outre, d'éminentes ONG comme la Grameen Bank et le Bangladesh Rural Advancement Committee entreprennent des activités visant à promouvoir l'éducation, les services de santé et les activités rémunératrices en faveur des groupes pauvres vivant dans les zones rurales, en particulier les femmes, et ont pu de ce fait mieux faire accepter la planification familiale. En règle générale, les organisations non gouvernementales ont consacré des ressources accrues aux activités de population entreprises au niveau national depuis la Conférence.

III. MOBILISATION DE RESSOURCES ET FINANCEMENT NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION

A. Volet du Programme d'action relatif à la population

42. La Conférence internationale sur la population et le développement a été la première conférence des Nations Unies à établir un calendrier pour la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation d'une série d'objectifs spécifiques en matière de développement. Le coût annuel de l'application des mesures proposées devrait s'élever à 17 milliards de dollars en l'an 2000 et atteindre 21,7 milliards de dollars en l'an 2015 (montants exprimés en dollars de 1994). Selon les recommandations du Programme d'action, il faudrait qu'environ les deux tiers des ressources dont l'ensemble des pays en développement ont besoin proviennent de sources nationales. Le dernier tiers – soit un montant annuel de 5,7 milliards de dollars en 2000 et de 7,2 milliards en 2015 – devra donc provenir de sources extérieures.

43. Il est explicitement indiqué dans le Programme d'action que la formule des deux tiers/un tiers doit s'appliquer globalement et non à chaque pays. De nombreux pays d'Afrique subsaharienne devront bénéficier d'une assistance spéciale pour pouvoir appliquer les mesures prévues dans le volet du Programme d'action relatif à la population. Dans les pays où les ressources internes sont les plus limitées, que ce soit en raison de mauvais résultats économiques, d'une infrastructure insuffisante ou d'un manque de personnel qualifié, on peut s'attendre à ce que la plus grande partie des ressources proviennent de l'assistance extérieure. Par contre, dans d'autres régions en développement, on peut compter qu'une part substantielle des ressources nécessaires aux programmes nationaux soit mobilisée sur le plan interne. Pour transformer leurs programmes relatifs à la population et à la santé en matière de reproduction et être à même de diffuser des renseignements et d'offrir des services de qualité dans le domaine de la planification familiale, les pays en transition devront bénéficier d'une assistance technique considérable mais temporaire.

B. Secteurs sociaux connexes

44. D'autres programmes de développement socio-économique essentiels à la réalisation des objectifs arrêtés lors de la Conférence devront aussi être renforcés. Ainsi, le Programme d'action préconise l'autonomisation des femmes et recommande l'éducation comme moyen d'y parvenir. Le volume des ressources consacrées à l'éducation de base doit être considérablement augmenté. L'accès à l'eau potable et les conditions d'hygiène doivent être améliorés. Pour atteindre ces objectifs, ainsi que d'autres, il faudra pouvoir compter sur un volume de ressources supérieur au coût estimatif des éléments du programme de base relatif à la population. Le poids de ce financement supplémentaire devra être réparti entre les pays intéressés et la communauté internationale, avec la participation des organisations internationales et nationales compétentes.

45. Il est fait référence, dans le Programme d'action, à la formule "20 %/20 %", qui vise à mobiliser suffisamment de ressources pour permettre à tous d'accéder aux services sociaux de base. Le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social invite les pays développés et en développement intéressés à prendre des engagements réciproques concernant la part de l'aide publique au développement et le pourcentage des budgets nationaux consacrés aux programmes sociaux de base. Dans le cadre de la formule "20 %/20 %", les donateurs s'engagent à consacrer 20 % de leur aide au développement à l'amélioration des services sociaux de base et les pays en développement s'engagent à y affecter le même pourcentage de leur budget national. Des consultations tenues au cours de l'année écoulée par les organismes des Nations Unies ont permis de préciser encore les notions pertinentes. Les Gouvernements norvégien et néerlandais ont pris l'initiative d'organiser à Oslo, en avril 1996, une réunion internationale sur l'application de la formule par les pays intéressés. Le Gouvernement néerlandais est résolu à appliquer la formule "20 %/20 %", c'est-à-dire à consacrer 20 % de son budget de coopération au développement aux services sociaux de base dans les domaines suivants : santé, éducation, approvisionnement en eau et assainissement, nutrition et santé en matière de reproduction et population. La rubrique "santé en matière de reproduction et population" couvre les services de santé en matière de reproduction, les services de planification familiale et la prévention du VIH/sida, ainsi que l'information, les politiques et l'analyse. La décision des Pays-Bas contribuera à assurer le financement des programmes relatifs à la population.

C. Initiatives en matière de financement

46. Au cours des deux années écoulées depuis la Conférence sur la population et le développement, un certain nombre d'initiatives nationales et internationales ont été prises en vue d'accroître le volume des ressources disponibles pour la mise en oeuvre du Programme d'action. Comme on le verra plus loin, ces initiatives ont contribué à un meilleur échange d'informations concernant les besoins de financement.

47. Lors de la vingt-neuvième session de la Commission de la population et du développement, en février 1996, la Directrice exécutive du FNUAP a organisé des consultations sur la mobilisation des ressources. Notant que le volume des ressources mobilisées en 1995 était satisfaisant, elle a spécifiquement mentionné, en le qualifiant d'encourageant, le fait que la République de Corée s'était engagée à passer de la catégorie des bénéficiaires à celle des

donateurs. Cependant, elle a souligné qu'il n'y avait aucune garantie que le niveau de l'aide se maintiendrait à son niveau de 1995. Certains participants à la réunion ont constaté avec préoccupation que les activités considérées comme relevant du domaine de la population différaient d'un donateur à l'autre. D'autres ont mis l'accent sur la nécessité de mener des activités de sensibilisation pour entretenir l'intérêt des donateurs et souligné qu'il importait à la fois de veiller à l'efficacité des mesures prises et de pouvoir en mesurer les résultats pour en démontrer l'efficacité.

48. Le nombre de donateurs qui se sont engagés à fournir une assistance accrue est l'un des signes les plus encourageants de l'intérêt suscité, depuis la Conférence, par les questions de population et de santé en matière de reproduction. On citera notamment l'Allemagne, l'Australie, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse et l'Union européenne. Comme il est indiqué plus loin, un certain nombre d'engagements portent sur plusieurs années, signe que les donateurs sont déterminés à appliquer la stratégie adoptée lors de la Conférence.

49. En 1994, le Gouvernement japonais a annoncé que dans le cadre de sa nouvelle Initiative globale sur la population et le sida, il consacrerait 3 milliards de dollars, entre 1994 et 2000, à la recherche de solutions aux problèmes de population à l'échelle mondiale et à la prévention du VIH/sida. Sur ces 3 milliards de dollars, 1 milliard servirait à financer des activités de base dans le domaine de la population et de la planification familiale. La première année (avril 1994 à mars 1995), un montant total de 465 millions de dollars a été engagé : 12 millions pour la prévention du sida, 75 millions pour des activités directement liées à la population et 377 millions pour des programmes indirectement liés à la population portant notamment sur les soins de santé primaire, l'enseignement primaire, la formation professionnelle et l'alphabétisation des femmes.

50. Pour la période de 1995 à 2000, le Gouvernement allemand s'est engagé à consacrer plus de 2 milliards de dollars à des programmes touchant à la population, ce qui le place en deuxième position parmi les donateurs, juste derrière les États-Unis. L'Allemagne suit, en matière de financement des activités relatives à la population, une stratégie à deux volets dont le premier concerne les services de planification familiale et le second porte sur l'éducation sanitaire, la lutte contre le VIH/sida et l'autonomisation des femmes. Elle offre à plusieurs pays une aide bilatérale directe pour la réalisation de certains projets. Toutefois, le Parlement allemand a décidé de limiter l'assistance financière multilatérale à 30 % du volume total de l'aide, une politique qui pourrait empêcher le pays de porter rapidement le volume total de l'aide au niveau proposé.

51. À l'issue de la Conférence, le Royaume-Uni s'est engagé à augmenter d'environ 65 % le volume de l'aide qu'il fournit dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction et de porter ainsi le montant total de cette aide, pour les deux années suivantes, à 160 millions de dollars. La British Overseas Development Administration, qui envisage surtout ce type d'aide sous l'angle de la santé en matière de reproduction, met particulièrement l'accent sur la planification familiale. Parallèlement à cet engagement de ressources supplémentaires, le Royaume-Uni a accru l'aide publique

au développement qu'il concède au titre de projets bilatéraux, en particulier dans 20 pays à revenu très faible.

52. En 1995, le Gouvernement danois a versé au FNUAP un montant de 36,1 millions de dollars, dont 6,3 millions devaient être affectés à la mise en oeuvre du Programme d'action en Afrique subsaharienne et 2,2 millions devaient servir au financement d'activités menées dans le domaine des sciences sociales, en particulier celui de la santé en matière de sexualité et de reproduction. En 1996, le Danemark a porté sa contribution à 47 millions de dollars, dont 8,6 millions au titre de nouvelles activités en Afrique subsaharienne et 2,1 millions au titre de la recherche en sciences sociales.

53. Le Gouvernement néerlandais a défini en 1994 sa politique d'aide aux activités menées dans le domaine de la population. Le Parlement ayant préconisé une augmentation de cette aide par rapport au total de l'assistance au développement, l'objectif a été fixé à 4 %, ce qui portera à 125 millions de dollars, d'ici à l'an 1998, le montant fourni par les Pays-Bas au titre des activités relatives à la population.

54. Le Gouvernement australien met en oeuvre un plan étalé sur quatre ans, qui se terminera en 1998, dans le cadre duquel il dégagera un montant total de 130 millions de dollars au titre des programmes relatifs à la population et de la planification familiale mis en oeuvre dans les pays en développement. Comme on l'a vu plus haut, l'Australie a considérablement augmenté le volume des ressources qu'elle consacre, selon des modalités diverses, aux activités menées dans le domaine de la population.

55. Le Gouvernement finlandais a récemment défini sa stratégie en matière d'aide au développement dans un document du Ministère des affaires étrangères daté de septembre 1996. Aux fins de la réduction de la pauvreté, ce document préconise que soient appuyés les efforts visant à améliorer les services de planification familiale et de santé en matière de reproduction, qui font partie des services de santé de base. Aujourd'hui, la Finlande ramène progressivement l'aide qu'elle fournit dans le domaine de la population au niveau qu'elle avait atteint avant que le pays ne soit gravement frappé par la récession au début des années 90.

56. L'Union européenne s'est fixé pour objectif d'octroyer, d'ici à l'an 2000, une aide d'un montant annuel voisin des 375 millions de dollars au titre de la programmation d'activités liées à la population et à la santé en matière de reproduction. Cependant, en 1994, elle n'a dégagé que 40 millions de dollars, à défaut, notamment, de disposer du personnel technique nécessaire. L'aide que l'Union européenne concède aux pays en développement prend notamment la forme de contributions aux programmes de pays du FNUAP. Les deux organismes ont récemment conclu un accord en vertu duquel l'Union versera au FNUAP un montant de 31 millions de dollars au titre d'une vaste initiative consistant notamment à exécuter, dans plusieurs pays d'Asie, des programmes relatifs à la population.

D. Financement multilatéral

57. Pour répondre aux impératifs liés à l'application du Programme d'action, le FNUAP a, au même titre que d'autres organismes donateurs, modifié considérablement sa stratégie sur le plan structurel et organisationnel. Une nouvelle stratégie a été élaborée en 1995 et exposée dans un rapport sur les

priorités du Programme et l'orientation future du Fonds adressé au Conseil d'administration (DP/1995/25). En 1996, le Conseil d'administration a adopté un nouvel énoncé de mission. La répartition des ressources entre les programmes mis en oeuvre dans les pays en développement et dans les pays en transition a été modifiée et un nouveau système répondant aux objectifs du Programme d'action et aux besoins des pays les plus pauvres, décrit dans un rapport de la Directrice exécutive (DP/FPA/1996/15), a été adopté par le Conseil d'administration. Les pays les plus pauvres, qui ont le plus de chemin à parcourir pour atteindre les objectifs du Programme d'action, recevront dorénavant de 65 à 69 % de l'assistance du FNUAP. Ce dernier continue à renforcer sa structure administrative, ses services techniques et sa présence sur le terrain afin d'être mieux à même de jouer un rôle de premier plan dans les activités visant à répondre aux besoins croissants des pays en développement dans le domaine de la population et de la santé en matière de reproduction. L'exécution nationale et la délégation aux bureaux extérieurs de l'autorité en matière d'autorisation des projets constituent désormais des caractéristiques essentielles des programmes de pays. Afin que le suivi, les vérifications et les contrôles nécessaires puissent être assurés dans cette structure décentralisée, l'organigramme des services du siège fait l'objet de certaines modifications.

58. La Banque mondiale a indiqué qu'elle allait accroître l'aide qu'elle fournit dans le domaine de la population et du développement. Lors de la Conférence, elle avait annoncé une augmentation de 50 % étalée sur les trois années suivantes. Outre qu'elle a augmenté son aide financière aux programmes relatifs à l'éducation et à l'environnement répondant aux objectifs du Programme d'action, elle a accru le montant des prêts qu'elle concède au titre des programmes touchant à la population, à la santé et à la nutrition qui sont directement ou indirectement liés aux questions de santé en matière de reproduction et de santé primaire abordées dans le Programme d'action. Les crédits qu'elle a octroyés se sont élevés à 1,2 milliard de dollars pour l'exercice fiscal 1995 et à 2,4 milliards pour l'exercice 1996, soit 11 % du montant total. Un peu plus d'un tiers de ce montant de 2,4 milliards a pris la forme de prêts de l'IDA consentis à des conditions de faveur.

59. La Banque porte un intérêt certain au Programme d'action, comme en témoigne l'augmentation des prêts qu'elle octroie dans le domaine de la santé en matière de reproduction, notamment au titre du Programme de maternité sans danger et des activités de prévention de VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Cependant, dans la mesure où les rubriques "population" et "santé en matière de reproduction" sont désormais fusionnées dans ses rapports, il n'est plus possible de distinguer l'élément "population" proprement dit de l'élément "planification familiale". Le fait que les prêts dont ces éléments constituent une composante importante soient moins nombreux en 1996 traduit peut-être une diminution du volume des ressources fournies au titre des activités de planification familiale.

E. Ressources nécessaires dans les domaines de la population et du développement

60. Le Programme d'action engage explicitement la communauté internationale à réexaminer régulièrement les besoins particuliers des pays dans le domaine de la population et du développement (par. 16.28). Les montants estimatifs des ressources nécessaires aux niveaux mondial et sous-régional sont indiqués dans

le Programme d'action et dans un document d'information de la Conférence, respectivement, mais des estimations à l'échelle des pays sont également indispensables. Les initiatives prises en vue de réunir davantage d'informations à ce sujet sont exposées ci-après.

61. En collaboration avec d'autres organismes internationaux, le FNUAP continue de mener des missions d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies afin d'aider les gouvernements à évaluer leurs besoins et à définir leurs priorités dans le domaine de la population et du développement. Ces missions permettent de déterminer de façon spécifique les programmes nécessaires et les ressources à mobiliser. Le programme intitulé Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement dans les années 90, administré par le FNUAP, constitue une autre source importante de renseignements. Il vise à déterminer les besoins des différents pays en matière de contraception et de gestion logistique. Il a été mis en oeuvre dans 15 pays de toutes les régions du monde et les résultats ont été publiés. Trois pays supplémentaires viendront bientôt s'ajouter à la liste et quatre études de suivi sont prévues dans des pays où l'étude initiale a été effectuée il y a quelques années.

62. Plus récemment, le FNUAP a établi pour l'ensemble du monde en développement des profils de pays qui décrivent la situation du pays telle qu'elle est reflétée par des indicateurs clefs relatifs au secteur social, à la santé et à la démographie, contiennent des estimations des ressources nécessaires pour les programmes touchant à la population et au développement, et donnent un aperçu des politiques nationales en matière de population. Ces profils, dont la diffusion est considérée comme prioritaire, devraient être disponibles avant la fin 1996.

IV. COLLECTE SYSTÉMATIQUE DE DONNÉES SUR LES FLUX DE RESSOURCES FINANCIÈRES

63. À l'avenir, la mobilisation des ressources nécessaires à l'application du Programme d'action devrait faire l'objet d'un suivi plus complet qu'il ne l'est à présent. Un mécanisme doit être créé pour coordonner les travaux de tous les organismes qui appuient les programmes de population. Actuellement, le FNUAP analyse, sur une base annuelle, le montant de l'assistance internationale destinée aux programmes touchant la population et le développement et publie le "Global Population Assistance Report". De plus, il collecte tous les ans des données descriptives sur les projets démographiques exécutés dans tout le monde en développement et les compile dans un rapport exhaustif intitulé "Inventory of Population Projects in Developing Countries around the World". Les activités de collecte de données entreprises aux fins de l'élaboration de ce rapport représentent par ailleurs un premier pas vers l'établissement d'un système mondial de suivi des flux financiers.

A. Projet de collaboration pour un système d'information sur les flux financiers

64. Comme on l'a vu plus haut, le FNUAP s'emploie activement à recueillir des informations sur les flux financiers. En 1996, il a sollicité la collaboration d'une organisation internationale non gouvernementale pour collecter, contrôler et enregistrer de façon systématique des données sur les flux financiers destinés aux programmes de population et de développement, aux niveaux tant

international que national, en vue de créer et de tenir à jour une base de données dynamique, d'effectuer des analyses élémentaires des données et d'en diffuser les conclusions. Le but recherché en mettant au point un tel système est d'obtenir un tableau complet des flux mondiaux de ressources dans le domaine de la population et du développement.

65. À la mi-1996, le FNUAP a demandé aux institutions intéressées de lui présenter des offres concernant l'établissement et l'exploitation de ce système. Plus de 20 organismes, représentant une répartition géographique très large, ont été contactés. L'Institut démographique interdisciplinaire des Pays-Bas, bien connu pour ses études sur la population et le développement, a été retenu à la suite de cet appel d'offres. Il aura un contrat initial de deux ans, à compter du début 1997, éventuellement renouvelable, sous réserve que les produits de ses travaux donnent satisfaction et étant entendu que des modifications pourront être apportées au projet pour répondre aux besoins supplémentaires en données qui apparaîtraient pendant la phase initiale d'exploitation.

B. Classification des activités en matière de population

66. La classification des activités en matière de population retenue aux fins de l'établissement du présent rapport suit de très près celle de l'ensemble de mesures chiffrées en matière de population prévu par la Conférence (voir par. 13.14 du Programme d'action). Il était demandé, dans les questionnaires, de ventiler les flux financiers entre les sous-catégories suivantes : services de base en matière de santé de la reproduction; services de planification de la famille; services de santé maternelle, infantile et postinfantile; prévention des maladies sexuellement transmissibles; recherche fondamentale et analyse des politiques; et information, éducation et communication en matière de population. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a adopté un autre système de classification sous la rubrique générale "Programmes/politiques en matière de population et santé de la reproduction" comportant les quatre sous-catégories suivantes : politique démographique et gestion administrative; soins de santé de la reproduction; planification de la famille; et lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida.

67. On a constaté que l'ensemble de mesures chiffrées en matière de population posait trois grands problèmes de classification. Premièrement, on a souvent fusionné certains éléments, par exemple en inscrivant la planification de la famille sous la rubrique générale de la santé de la reproduction ou en établissant une catégorie unique regroupant "population et santé de la reproduction", d'où l'impossibilité d'assurer la continuité du suivi. Deuxièmement, le financement des activités de prévention concernant le VIH/sida ne figure pas sous la même rubrique d'un organisme à l'autre : dans certains cas, il n'est pas possible de distinguer les activités qui correspondent à la définition de cet élément du programme donnée par la Conférence⁸ des activités d'assistance générale aux programmes de lutte contre le sida. Troisièmement, l'ensemble de mesures prévu par la Conférence comprend l'assistance aux services de base en matière de santé de la reproduction fournie au niveau des soins de santé primaire, alors que les systèmes d'établissement des statistiques de certains organismes regroupent sous une seule rubrique toutes les activités de santé de la reproduction, quel que soit le niveau de soins de santé auquel elles se rattachent.

V. CONCLUSIONS

68. Le présent rapport contient une analyse des flux financiers destinés aux activités en matière de population pour 1994 et 1995, les chiffres relatifs à cette dernière année étant provisoires. Pendant ces deux années, l'aide internationale, acheminée par la voie bilatérale ou multilatérale ou par le biais du secteur privé et des banques de développement, s'est notablement accrue. Une augmentation d'environ 20 % a été enregistrée tant en 1994 qu'en 1995. La plupart des donateurs ont notablement accru leurs contributions pendant la même période, et les ressources qu'ils ont consacrées aux programmes de population ont augmenté, en moyenne, aussi bien en pourcentage du PNB du pays concerné qu'en proportion du montant total de l'aide publique au développement. Les modifications apportées en 1995 aux catégories d'assistance, pour tenir compte de la priorité qu'il était recommandé de donner aux activités de santé de la reproduction dans les programmes de population, signifient toutefois que les flux financiers de 1994 et de 1995 ne sont pas exactement comparables. L'augmentation constatée en 1994-1995 s'explique notamment par le fait que les données relatives à 1995 portaient sur une plus large gamme d'activités que les années précédentes; cependant, une partie de cette augmentation s'explique probablement par un accroissement réel du montant du financement des activités en matière de population.

69. Des données ont été rassemblées sur les flux financiers intérieurs dans les pays en développement et les pays en transition. Bien qu'incomplètes, elles ont permis de se faire une idée générale des efforts consentis par de nombreux pays pour appliquer le Programme d'action. De fait, dans plusieurs pays, les flux financiers intérieurs représentent 80 %, voire 90 %, du montant total des ressources dont ces pays disposent pour exécuter des programmes de population sur leur propre territoire. À l'inverse, d'autres pays en développement n'ont pas été en mesure de contribuer de façon importante à de tels programmes et demeurent largement tributaires des sources extérieures de financement.

70. Le présent rapport constitue un progrès important dans la façon de rendre compte des flux financiers à tous les niveaux, notamment parce qu'il a été élaboré sur la base des conseils constructifs formulés par la Commission dans ses observations sur le rapport précédent. Cela étant, le besoin se fait clairement sentir de procéder de façon systématique pour rendre compte des flux financiers mondiaux. Le nouvel arrangement conclu entre le FNUAP et l'Institut démographique interdisciplinaire des Pays-Bas, institut de recherche démographique internationalement reconnu, devrait permettre de mettre en place, à partir de 1997, une base de données sur les flux financiers qui réponde progressivement aux besoins de la communauté internationale en matière d'information concernant les flux financiers mondiaux destinés aux activités touchant la population et le développement. Il deviendra ainsi possible, dans les futurs rapports, d'évaluer les efforts déployés par les pays pour allouer des ressources plus importantes à l'application du programme de la Conférence.

71. Le mouvement ascendant des flux financiers observé pour la période 1994-1995 est encourageant et doit être perçu comme l'un des véritables succès des activités mondiales de développement. Beaucoup a été fait à partir d'investissements relativement modestes. Toutefois, pour donner des résultats concluants, l'application du Programme d'action exige des ressources encore plus importantes, qui devront être utilisées de façon plus rationnelle. Des fonds supplémentaires sont nécessaires d'urgence pour mieux définir et satisfaire les

besoins en attente en matière de population et de développement, ainsi que l'ont clairement exprimé les États Membres lors d'une récente session de l'Assemblée générale au cours de laquelle on a examiné la suite donnée au Programme d'action. L'Afrique subsaharienne, certaines régions d'Asie et les pays les moins avancés auront certes besoin d'une part beaucoup plus importante de ressources en provenance de la communauté internationale, mais ce sont tous les pays qui devraient redoubler d'efforts pour accroître la part de leur propre apport financier aux programmes de population et de soins de santé de la reproduction.

72. Bien que, dès le début, plusieurs pays aient manifesté, par des déclarations en ce sens, leur volonté de contribuer plus généreusement aux activités en matière de population, ce dont on ne peut que se féliciter, l'aide publique au développement n'a fait, dans l'ensemble, que diminuer ces dernières années. Si certains ont pris des initiatives louables pour réaliser les objectifs de la Conférence, il n'en reste pas moins que la plupart des donateurs doivent encore revoir leurs politiques d'aide au développement et accroître leurs contributions aux activités en matière de population menées à l'échelon mondial. Si l'on veut atteindre les objectifs concrets et réalisables clairement énoncés par la Conférence, il faut donner un rang élevé de priorité à la mobilisation des ressources dans le programme mondial de développement et envisager sans détour les dispositions à prendre pour porter le niveau des ressources financières à 17 milliards de dollars d'ici à l'an 2000, comme il est demandé dans le Programme d'action. La Conférence a considéré que l'aide provenant des donateurs devrait atteindre 5,7 milliards de dollars d'ici à l'an 2000, alors que le montant total de l'assistance internationale ne s'élevait qu'à 2 milliards de dollars en 1995. Toutes les institutions financières devraient prendre en considération les ressources qui seront nécessaires aux activités en matière de population pendant les 20 prochaines années et concevoir des politiques et des stratégies de mobilisation de ressources qui garantissent la bonne exécution du programme de la Conférence.

Notes

¹ Voir Global Population Assistance, 1994 (New York, FNUAP, 1994).

² Les "fonds principaux" sont ceux offerts par les principaux donateurs d'aide aux activités en matière de population au cours de l'année indiquée.

³ PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1996, Economica, Paris, 1996, et page d'accueil Web de l'OCDE (www.oecd.org).

⁴ Sur un ensemble de données correspondant à 90 % du volume total de l'aide bilatérale, le montant total pour 1995 est de 22 % supérieur au montant correspondant de 1994.

⁵ Le montant indiqué (107 millions de dollars) comprend 72 millions de dollars que l'UNICEF a indiqué avoir consacré à des activités de population. Ses activités opérationnelles étant extrêmement décentralisées, l'UNICEF a fait savoir qu'il lui était impossible d'extraire les informations demandées de sa base de données. Le Fonds définit en effet l'aide aux activités menées dans le domaine de la population de façon plus large puisqu'il y inclut l'appui aux activités d'éducation de base et d'alphabétisation, en particulier celles

destinées aux femmes, ainsi que l'appui aux activités visant à améliorer la condition de la femme. Ainsi, en 1993, comme l'indique le Global Population Assistance Report, 1993 (New York, FNUAP, 1993), sur un montant total de 63 millions de dollars que l'UNICEF a indiqué avoir consacré à des activités de population, seuls 6,2 millions de dollars ont servi à financer des activités qui étaient considérées comme telles avant la Conférence internationale.

⁶ L'exercice budgétaire de la Banque mondiale va de juillet à juin. L'exercice budgétaire 1996 a donc commencé le 1er juillet 1995 et s'est achevé le 30 juin 1996.

⁷ Shanti Conly et al., Family Planning Expenditures in 79 Countries: A Current Assessment (Washington, D. C., Population Action International, 1996).

⁸ Cet élément est décrit de la façon suivante à l'alinéa c) du paragraphe 13.14 du Programme d'action : "... programmes d'information dans les médias et à l'école, incitation à l'abstinence volontaire et à un comportement sexuel responsable et distribution généralisée de préservatifs".
